

**ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA
VIE UNIVERSITAIRE**

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision du président n°DAJP/2024-124 en date du 13 mai 2024 relative à l'élection des représentants des personnels au sein des conseils centraux de l'université de Tours ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales auxquelles il a été procédé par voie électronique les 16 et 17 octobre 2024 ;

DÉCIDE**Article 1 : Proclamation des résultats**

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

COLLEGE / SECTEUR	NOM	PRENOM	LISTE
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 1	BROS	Catherine	Pour une université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 1	BRUNET	François	Pour une université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 2	SOUBEYROUX	Marie-Hélène	Pour une université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 2	COUMERT	Magali	L'Université Ensemble
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 3	TOUZE	Antoine	Pour une université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 3	MALRIEU	Florent	L'Université en Mouvement : collégiale, écologique et solidaire
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 5	HOURIOUX	Christophe	Pour une université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 4	MAHEO	Karine	Pour une université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur – Secteur 1	GHARES	Mariem	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur – Secteur 1	GUILLARD	Christine	L'Université Ensemble

Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur – Secteur 2	CARREZ	Stéphanie	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur – Secteur 2	SASU	Ileana	L'Université Ensemble
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur – Secteur 3	LEMAN	Samuel	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur – Secteur 3	THIERY	Emilie	L'Université Ensemble
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur – Secteur 4	BOUVIN-PLEY	Mélanie	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur – Secteur 4	LANOUE	Arnaud	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège BIATSS	HERVE	Christèle	Université d'avenir(s)
Collège BIATSS	DURAND	Claire	L'Université Ensemble
Collège BIATSS	GAUTIER	Graziella	ALTERNATIVE
Collège BIATSS	HOUILLER	Xavier	ALTERNATIVE

Article 2 : Début du mandat

Conformément à l'article L. 719-1 du Code de l'éducation, le mandat des membres élus commence à courir dès la publication de la présente décision.

Article 3 : Affichage des résultats

La présente décision sera publiée au recueil des actes de l'établissement et affichée dans les locaux.

Fait à Tours, le 18 octobre 2024

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours
M. le Président de la commission des opérations électorales
Direction des affaires juridiques et du patrimoine
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1